



## Pratique pour votre participation au VTC Consignes à lire

### **RAPPEL AUX PARTICIPANTS :**

Le passage au « Dispatching » est obligatoire dès que vous commencez une boucle, nous pointerons sur le carton chaque passage avec un double pointage. En cas de non pointage, une pénalité de 10 points sans coefficient sera appliquée.

Tous pilotes en contre sens dans l'interzone sera pénalisé par la Direction de course.

### ***Le vendredi 12 octobre***

***Vous devez vous présenter au contrôle administratif avec***

- ***Votre permis de conduire***
- ***la fiche de contrôle technique de votre moto (Vous pouvez l'imprimer à partir de votre dossier de pré inscription sur le site <http://www.ventoux-trial-classic.com/>)***

***Au contrôle technique avec :***

- ***la fiche de contrôle technique validée par le contrôle administratif***
- ***votre moto***
- ***votre casque***

Le club Provence Trial Classic et le Comité d'Organisation vous remercient de votre participation à cette 19<sup>ème</sup> édition du VTC qui mettra en avant le grand Mick Andrews..

La participation au VTC est conditionnée à votre passage aux contrôles administratifs et techniques qui seront obligatoires. Pour cela l'équipe du PTC sera présente **le vendredi 1é octobre de 9h à 19h30h**. Nous vous rappelons que ces contrôles seront réalisés avec sérieux.

Nous vous demandons donc de faire le nécessaire pour que le VTC se déroule dans les meilleures conditions possibles, il en va de la pérennité de notre épreuve et démontrer à notre nouvelle fédération que nous sommes sérieux et responsables.

***Le pilote devra être en possession de :***

- ***permis de conduire valable pour la moto avec laquelle il est inscrit***
- ***Carte grise de la moto,***
- ***Attestation d'assurance de la moto,***

***Pour les pilotes ayant pris une licence à « la manifestation », un pôle spécifique leur sera dédié. Ils devront présenter soin leur validation s'ils ont pris la licence sur le site de la FFM, ils devront présenter un certificat médical conforme dans le cas où ils prennent la licence sur place.***

***Pour les pilotes étrangers ayant une licence de leur pays, ils devront présenter une autorisation de sortie.***

**Mise en place d'un contrôle technique des motos et des éléments de sécurité des pilotes.**

Au VTC, le contrôle technique débutera le vendredi 12 octobre à partir de 9 h 30 jusqu'à 19h30. Sans ce contrôle, il n'y aura pas de départ possible. **Attention pas de contrôle le samedi matin.**

Vous avez reçu dans votre dossier, ***une feuille « Contrôle technique » que nous remercions de prendre avec vous pour le contrôle.***

### Contrôle technique.

Au VTC, le contrôle technique concerne un examen des éléments de sécurité de votre moto conformément aux règles techniques et de sécurité de la FFM, à savoir :

- Guidon obstrué par des embouts ou recouvert de caoutchouc,
- les leviers devront obligatoirement boulés
- Pignon de sortie de boîte couvert et protégé,
- Garde chaîne pour la transmission,
- Protection de type « dent de requin » au niveau de la couronne arrière et la chaîne
- Repose pied repliable sauf si cela empêche de démarrer la machine,
- Coupe circuit ou décompresseur actif,
- Mousse protégeant le guidon,
- Bords de garde boue pas saillants, pas d'aspérité sur votre machine
- Trous de couronne ar bouchés

La machine devra être **dotée d'un phare et d'un feu arrière**. Les phares amovibles type VTT ne sont pas autorisés (Voir annexe). Nous comptons sur votre collaboration car ce point pose chaque année un « bras de fer » inutile entre certains participants et l'équipe du contrôle technique. Ce n'est pas nous qui édictons les règles, nous les appliquons simplement pour que le VTC puisse s'organiser.

Enfin, le **numéro d'immatriculation de la moto devra être apposé sur le garde boue arrière** de la moto.

### Contrôle sono métrique :

Bien que le niveau sonore des motos de trial soit très acceptable, nous effectuerons un contrôle de bruit de votre moto. La vérification de votre ligne d'échappement paraît indispensable, nous vous conseillons de changer la laine de roche à l'intérieur des silencieux, de soigner toutes les pièces pouvant entrer en résonance (repose pied notamment), et de travailler sur les boîtes à air. Le contrôle sera effectué sur chaque moto selon la méthode en vigueur.

### Contrôle du Pilote

Au VTC, le contrôle technique concerne un examen des éléments de sécurité du pilote, à savoir :

- Le casque sera contrôlé et il devra être conforme aux normes en vigueur à savoir la **ECE 22-05 (ce numéro est indiqué sur votre casque, sur la jugulaire ou à l'intérieur)**. Tous les autres casques de VTT, les bols d'époque ou les casques d'époque même plus récents type « Rush et dérivés » sont interdits et les pilotes se présentant avec ce genre de casque ne prendront pas le départ.

Le casque devra être présenté au même moment que le contrôle technique de la moto.

Bien évidemment le matin de l'épreuve, nous regarderons les points suivants :

- Port de bottes spécifique moto et d'une tenue adéquate.
- Les maillots devront être obligatoirement à manches longues.
- Gants
- Présence des marquages apposés la veille

### **Parc Fermé**

Vendredi 12 : Après le contrôle technique, vous devrez mettre votre moto en parc fermé jusqu'au lendemain matin pour le départ. Attention le plein des motos doit être fait avant la mise en parc.

De 18h à 8h du matin le parc fermé sera gardé par des vigiles et pour ceux qui ne connaissent pas le VTC à Malaucène, la gendarmerie est en face du parc coureur.

Samedi 13 : la mise en parc est obligatoire également après la fin de la journée de trial (ouverture du parc de 16h à 19). Le parc est sécurisé dans les mêmes conditions que le vendredi.

En cas de non mise en parc sans l'accord du Directeur de course, le pilote s'expose à une pénalité de 10 points.

Chaque matin du trial, l'entrée dans le parc coureur se fera 5 minutes avant votre heure de départ communiquée pour ne pas créer des embouteillages dans le parc. Vous avez la possibilité de prendre un café à la buvette ou visiter le village partenaires en attendant votre heure de départ.

**Attention** : la moto doit être en configuration « course » une fois entrée dans le parc vendredi comme samedi (Plein d'essence fait, mécanique ok). Aucune intervention ne sera permise. Si vous avez oublié, votre intervention sur votre moto devra se faire après votre départ sur le parcours.

### **Point ravitaillement et aire de mécanique**

Nous vous demandons d'utiliser le point ravitaillement pour faire le plein de votre moto ou faire un peu de mécanique, ce point mis à votre disposition sera équipé de tapis environnemental de notre partenaire IPONE

### **Précision du règlement – Pointage**

**Nous souhaitons que le pilotage d'une moto ancienne reste un pilotage à l'ancienne, donc nous veillerons à l'application stricte des règles suivantes par les commissaires.**

Les déplacements latéraux de la roue avant à l'arrêt, comme les rebonds successifs sans progression sont pénalisés par un « 1 » à chaque déplacement ou rebond. Un déplacement dans le mouvement (appui ou départ avec changement de direction dans le mouvement et en progressant sont autorisés).

**Les déplacements de la roue arrière, comme les rebonds successifs sur la roue arrière même dans le mouvement, sont interdits et pénalisés également mais par 5 points.**

### **VTC et Environnement**

L'été a été chaud et il y a eu un fort manque de pluie. Dans ces conditions il est strictement interdit de fumer sur le parcours et dans les zones, nous vous remercions de suivre cette obligation. Les commissaires et Marshall officiel (gilet mauve) auront pour consigne de noter le numéro du pilote fumant dans une zone et parcours de liaison.

Nous vous conseillons également de démarrer votre moto au dernier moment avant de vous lancer dans la zone, il est inutile de polluer pour rien.

Sur le réseau routier pendant l'interzone, il convient de rouler en « file indienne » le plus à droite de la chaussée.

En dehors du trial et si vous vous déplacez à moto (shopping centre village, resto etc) le port du casque est obligatoire. Vous assumerez le risque de verbalisation.



ETC.....

ETC....

## SYNTHESE

**Contrôles administratifs et technique obligatoires le vendredi 12 octobre de 9h à 19h30.**

**Administratif : Papiers pilote et moto**

**Technique : feuille contrôle technique reçue, moto respectant les prescriptions des RTS et code de la route, phare et feu, immatriculation. Casque aux normes en vigueur.**

**Mise en parc fermé obligatoire le vendredi soir et samedi soir. Moto en configuration « course », plein fait. Aucune intervention dans le parc.**

### **Précision sur Règlement – Pointage :**

**Vous êtes dans un trial à l'ancienne donc le pilotage doit rester à « l'ancienne » donc il faut oublier les déplacements volontaires des roues avants et arrières. Les déplacements latéraux non dans le mouvement de la roue avant sont pénalisés par 1 point par déplacement et ceux de l'arrière par 5 points. C'est dit !**

**Assurance :**

**Cette année, le VTC se déroulera sous l'égide de la FFM et différemment des années précédentes les pilotes licenciés (Année – à la Manifestation) bénéficieront d'une assurance « individuelle accident » (assurance corporelle)**

**Modification d'entrée de l'espace municipal « Camping car » :**

**L'espace dédié aux camping-cars a été concédé par la municipalité à une structure privée et son accès est différent. Il y a déjà moins de places, plus de services et c'est plus cher.... Voir Infos et réservation sur : <http://www.malaucene.fr/decouvrir-malaucene/ou-dormir/aire-de-camping-cars.html>**

**Le parking l'autre côté de la route reste disponible et gratuit. Attention il est interdit de traverser la départementale dans le sens « parc coureur vers Palivette ».**

**ACCESSOIRES DE SECURITE POUR LA MOTO**  
**Base RTS – FFM**

Immatriculation

Feu Arrière

Coupe Circuit

Guidon Obturé

Phare Avant



Trous de couronne  
ar bouchés

Protection attaque  
Chaîne/couronne dite  
« Dent de Requin »

Protection de  
pignon de sortie  
de boite de  
vitesse

## PLAN D'ACCES AU PARC COUREURS

Lors de votre arrivée à Malaucène en voiture+remarque ou en fourgon, l'accès au parc coureurs se fait à un seul point sur la départementale « entrée aire » suive les panneaux « Parking » ou sur l'aire des Palivettes via l'accès centre ville « Poste ».

Il faut se garer au fond de l'aire en laissant une voie centrale et optimiser la place car il y a peu de places sur l'espace des Palivettes. Dès qu'il sera rempli nous délésterons les voitures sur le parking de la route de Vaison La Romaine

